



Votre abonnement est soumis aux conditions générales d'utilisation énoncées ci-dessous (le « Contrat ») et tout abonnement que vous souscrivez aujourd'hui ou ultérieurement sera soumis aux conditions générales d'utilisation énoncées ci-dessous, sous réserve des dispositions de l'article 8.9.

1. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent aux conditions générales d'utilisation de votre Abonnement :

« **Assistance** » : désigne les services d'assistance, décrits de façon plus détaillée dans l'Article 2.2 et dans l'Annexe A du présent Contrat, offerts avec l'Abonnement que vous avez souscrit.

« **Assistance sur le Web** » : définie à l'Article 2.2.1.

« **Abonnement Autodesk** » : désigne le programme d'abonnement proposé par Autodesk et ses conditions générales d'utilisation.

« **Autodesk** » : désigne la société Autodesk auprès de laquelle vous avez souscrit votre Abonnement ou, le cas échéant, celle du pays du Revendeur auprès duquel vous avez souscrit un Abonnement.

« **Centre d'abonnement d'Autodesk** » : désigne le site Web situé à l'adresse : <http://www.autodesk.fr/subscriptionlogin> ou autre site Web ou emplacement désigné par Autodesk pour les utilisateurs du service Autodesk Abonnement.

« **Date d'effet** » : désigne la date figurant à l'Article 6.1 du présent Contrat.

« **Durée de l'abonnement** » : désigne les durées (des périodes de validité initiales et de renouvellement) définies aux Articles 3.2 et 6.1.

« **Extension** » : désigne la licence d'utilisation d'un module complémentaire à un Logiciel, comprenant des corrections, des améliorations ou des informations sur Autodesk Subscription, complétant et améliorant ainsi ce Logiciel.

« **Formulaire d'informations client** » : désigne le formulaire que vous remplissez et envoyez à un Revendeur ou à Autodesk, pour passer votre commande d'Abonnement, et qui contient les informations nécessaires à la souscription d'un Abonnement.

« **Frais d'Abonnement** » : désigne le prix dont vous vous êtes acquitté pour bénéficier d'un Abonnement.

« **Jour ouvrable** » : désigne n'importe quel jour à l'exception des samedis, dimanches et des jours désignés par Autodesk comme étant fériés.

« **Licence de logiciel Autodesk** » : désigne le contrat de licence utilisateur final standard d'Autodesk, Inc. inclus avec chaque copie d'un Logiciel, vous accordant une licence d'utilisation de ce Logiciel.

"**Partenaire Gold Support agréé**" : défini à l'Article 2.2.1.

« **Produit annexe** » : désigne tout produit (autre qu'une Extension ou une Version) qu'Autodesk pourra vous fournir dans le cadre de l'Abonnement Autodesk.

« **Programme Gold Support Authorization** » : désigne le programme permettant d'autoriser les Revendeurs qui répondent à certains critères minimaux à revendre et à livrer

une assistance de type Gold Support dans le cadre du programme Abonnement Autodesk.

« **Programme Gold Support** » : défini à l'Article 2.2.1.

« **Logiciel** » : désigne la copie d'un programme informatique d'Autodesk, Inc. (ou de l'une de ses filiales) pour lequel vous avez souscrit un Abonnement et pour laquelle Autodesk, Inc. (ou l'une de ses filiales) vous a accordé une licence d'utilisation. Pour information, si un programme informatique Autodesk est vendu conjointement avec une série, un lot ou une famille de produits, l'expression « **Logiciel** » désigne chacun des programmes informatiques compris dans cette série, ce lot ou cette famille. Tout code logiciel supplémentaire fourni à vous ou à vos Utilisateurs dans le cadre de cet Abonnement et/ou Assistance est considéré comme faisant partie du Logiciel pour lequel ledit code a été fourni et son utilisation est régie par la Licence de logiciel d'utilisateur final Autodesk et le présent Contrat. Le Logiciel doit également inclure les Extensions et les Versions qui sont liées.

« **Programme Platinum Support** » : défini à l'Article 2.2.1.

« **Version** » : désigne la version commerciale complète d'un Logiciel, comprenant toutes les Extensions associées offertes par Autodesk depuis le lancement de la version antérieure ou pour en améliorer les fonctionnalités, et qu'Autodesk fait normalement payer. Une Version comprend la documentation généralement fournie par Autodesk avec un Logiciel et Autodesk se réserve le droit de désigner tout Logiciel par le terme Version. En revanche, une Version n'est pas : (a) une Extension ou (b) un programme informatique Autodesk ultérieur qui constitue un produit distinct et non le successeur direct du Logiciel.

« **Revendeur** » : désigne la personne ou la société autorisée par Autodesk à vendre un Abonnement (directement aux utilisateurs finaux ou à d'autres revendeurs) pour un programme informatique spécifique.

« **Service annexe** » : désigne tout service ou avantage (autre que, le cas échéant, une Extension, une Version, un Produit annexe ou l'offre d'une Assistance) qui pourra vous être régulièrement fourni dans le cadre du programme Abonnement Autodesk de votre pays, et qui (le cas échéant) est décrit de façon plus détaillée en Annexe B et/ou sur le site du Centre d'abonnement d'Autodesk (ou une publication d'Autodesk analogue) publié et/ou mis à jour par Autodesk. Autodesk se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'ajouter ou de supprimer de temps à autre des Services annexes à Abonnement Autodesk, à tout moment et sans préavis, et de les publier en langue anglaise uniquement. Dans le cadre d'un Abonnement, certains Services annexes peuvent ne pas être disponibles pour certains Logiciels.

« **Abonnement** » : désigne le droit de recevoir des Extensions, des Versions, des Produits et Services annexes ainsi qu'une Assistance (le cas échéant) offerts par Autodesk dans le cadre du service Abonnement Autodesk pendant toute la Durée de l'Abonnement.

« **Utilisateur désigné** » : désigne un utilisateur, qui, dans le cadre d'un programme de type Gold ou Platinum, sera autorisé par votre responsable du contrat ou votre responsable des logiciels, à faire appel aux services d'Assistance.

« **Utilisateur** » : désigne l'une des personnes suivantes : (i) la personne responsable du contrat ou le responsable des logiciels que vous avez désigné(e) comme représentant principal autorisé pour l'Abonnement et qui est tenu, entre autres choses, de gérer votre Abonnement, de gérer l'accès à votre compte d'abonnement, de soumettre des demandes d'Assistance ; (ii) toute personne ajoutée à votre compte d'abonnement par votre responsable du contrat ou votre responsable des logiciels ou par Autodesk lors des procédures d'inscription ; ou (iii) les Utilisateurs désignés. Autodesk se réserve le droit de restreindre le nombre d'Utilisateurs autorisés à soumettre des demandes d'Assistance, ayant accès aux Services annexes et au Centre d'abonnement d'Autodesk. Des frais ou des conditions particulières pourraient s'appliquer si vous souhaitez ajouter des Utilisateurs sans le consentement d'Autodesk. Vous acceptez et reconnaissez que tous les Utilisateurs sont liés par les conditions générales d'utilisation du présent Contrat. Autodesk se réserve le droit de vérifier qu'un Utilisateur a bien été autorisé par vous à accéder aux services d'Abonnement Autodesk et à limiter l'accès des Utilisateurs pour lesquels Autodesk n'aura pas été en mesure de vérifier l'autorisation. Ce contrôle d'accès ne constitue cependant pas une obligation à la charge d'Autodesk et la responsabilité d'Autodesk ne saurait être engagée au titre de l'accès non autorisé d'un Utilisateur aux services d'Abonnement Autodesk .

« **Versions précédentes** » : défini à l'Article 2.4.1.

« **Vous** » : désigne la personne ou l'entité qui a souscrit un Abonnement.

2. OCTROI

2.1 Octroi d'abonnement

Autodesk s'engage à vous fournir, pendant toute la Durée de l'Abonnement, le Logiciel pour lequel vous avez souscrit un Abonnement figurant sur vos confirmations de commande d'Abonnement Autodesk. Votre utilisation des Extensions, Versions et Produits annexes est régie par les dispositions de la Licence de logiciel Autodesk incluse dans ces compléments ou, en l'absence de celle-ci, par les termes de la Licence de logiciel Autodesk incluse dans le Logiciel auquel l'Extension, la Version ou le Produit annexe sont associés. Vous n'êtes pas autorisé à distribuer, louer, prêter, vendre, exploiter sous licence, transférer ou commercialiser un Logiciel, une Extension, une Version, un Produit annexe ou des Services annexes à un tiers sans l'autorisation écrite préalable d'Autodesk. Si vous souhaitez obtenir un Abonnement pour un Logiciel dont la licence vous a été accordée dans le cadre d'une version réseau, vous devez souscrire à un Abonnement pour chacune de ces licences intégrées à cette version réseau. Pour souscrire un Abonnement, vous devez être inscrit auprès d'Autodesk comme détenteur d'une copie de la version la plus récente du Logiciel à laquelle vous souhaitez vous abonner.

2.2 Octroi d'assistance

2.2.1 Si une Assistance est incluse ou disponible dans le cadre de votre Abonnement, elle peut vous être proposée sous l'une des formes suivantes :

(a) **Assistance sur le Web** : (« Assistance sur le Web ») si elle est proposée et disponible dans votre zone géographique, les dispositions de l'Annexe A s'appliqueront si Autodesk fournit une telle Assistance sur le Web ; celle-ci pourra vous être proposée directement par Autodesk ou indirectement par un Revendeur ayant satisfait aux exigences du programme Gold Support Authorization (ci-après un « Partenaire Gold Support agréé »).

(b) **Programme Gold Support** : si l'assistance par téléphone (« Gold Support ») est proposée et disponible dans votre zone géographique, les dispositions de l'Annexe A s'appliqueront si Autodesk fournit ce Programme Gold Support ; ladite Assistance par téléphone peut vous être fournie directement par Autodesk ou indirectement par un Partenaire Gold Support agréé.

(c) **Programme Platinum Support** : si vous êtes un client direct et que l'assistance directe par téléphone (« Programme Platinum Support ») est disponible dans votre zone géographique, les dispositions de l'Annexe A s'appliqueront et ledit programme Platinum Support vous sera fourni directement par Autodesk.

(d) Si vous avez souscrit une Assistance de type Gold ou Platinum, vous pouvez désigner jusqu'à quatre (4) Utilisateurs désignés qui seront autorisés à soumettre des demandes d'Assistance par téléphone. Toute demande d'assistance devra impérativement être soumise par lesdits Utilisateurs désignés. Autodesk se réserve le droit de facturer des frais supplémentaires pour la désignation d'Utilisateurs désignés supplémentaires.

2.2.2 Si votre Abonnement comprend ou si vous avez acheté l'une des options d'Assistance mentionnées ci-dessus et que l'Assistance doit être fournie par Autodesk, les services d'Assistance concernant le Logiciel, ainsi que les Extensions et les Versions associées à ces derniers (ci-après désignés collectivement par « Logiciel ») vous seront fournis par Autodesk, par l'intermédiaire exclusif de vos Utilisateurs. La fourniture d'une Assistance par Autodesk est régie exclusivement par le présent Contrat. La fourniture d'une Assistance par un Partenaire Gold Support agréé est régie exclusivement par conditions du contrat que vous avez signé avec ce dernier. Vous n'êtes pas autorisé à transférer, commercialiser ou fournir une assistance à des tiers, en faisant appel aux services d'Assistance, sans le consentement préalable écrit d'Autodesk.

2.2.3 L'Assistance d'Autodesk est disponible uniquement pour : (a) la Version la plus récente du Logiciel ; (b) toute Extension de cette Version et (c) les trois (3) Versions précédentes de ce Logiciel. Il se peut que l'Assistance pour la troisième Version précédente d'un Logiciel ne soit pas disponible dans toutes les langues ou dans tous les emplacements. Si vous résidez au

Brésil, pour les besoins de la législation brésilienne sur les logiciels, la durée de validité technique du logiciel correspond à une période comprise entre la date de commercialisation de la dernière version de ce Logiciel et six (6) mois après celle de la commercialisation par Autodesk de la Version la plus récente de ce Logiciel.

2.2.4 Autodesk décline toute obligation de vous fournir un service d'Assistance suite : (a) à l'utilisation de l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé dans des conditions environnementales autres que celles recommandées par le fabricant de l'ordinateur ; (b) au fonctionnement du Logiciel sous un système d'exploitation dont la version est différente de celle spécifiée par Autodesk ; (c) au non-respect, sur l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé ou utilisé, des normes de maintenance recommandées par le fabricant de l'ordinateur ; (d) à la non-vérification de l'aptitude (niveau de formation suffisant) de votre personnel à utiliser le Logiciel ; (e) à la manipulation, la maintenance ou la modification du Logiciel par une personne ne faisant pas partie du personnel d'Autodesk ; ou (f) au non-respect de la configuration minimale requise par Autodesk pour pouvoir utiliser le Logiciel sur votre ordinateur.

2.2.5 Vous vous engagez à : (a) veiller à ce que votre Utilisateur soumette les demandes d'Assistance en respectant les présentes conditions générales d'utilisation du Contrat ; (b) disposer en permanence d'un Abonnement pour tous les Logiciels pour lesquels vous faites appel à l'Assistance ; (c) veiller à ce que vous ou vos Utilisateurs fournissent à Autodesk les informations, spécifications ou autres données qu'Autodesk pourrait raisonnablement exiger dans le cadre du service d'Assistance ; (d) utiliser les instructions et les procédures de dépannage éventuellement communiquées par Autodesk avant d'initialiser une demande d'Assistance ; (e) respecter les procédures de demande de service, d'analyse et de détermination du problème proposées par Autodesk ; (f) installer rapidement les mises à jour et versions de maintenance fournies par Autodesk ; (g) installer rapidement les correctifs et les mises à niveau et mises à jour des produits fournis par Autodesk ; (h) accorder, à la demande d'Autodesk, un accès limité à votre Logiciel ; (i) accepter de sauvegarder toutes les données avant ou le jour de la fourniture d'une Assistance et doter votre système d'une sécurité adaptée ; (j) accorder à Autodesk un accès à vos systèmes, par l'intermédiaire d'Internet, pour les analyser et établir un diagnostic à distance ; et (k) offrir aux Utilisateurs du Logiciel un accès direct à la dernière documentation disponible sur l'utilisation et le fonctionnement du Logiciel publié par Autodesk.

2.2.6 Vous comprenez et acceptez que l'Assistance sera fournie uniquement pour un usage interne à votre entreprise dans le but de vous assister dans l'utilisation des licences des Logiciels couverts par l'Abonnement. Toute communication adressée personnellement à un individu et qui nécessite un mot de passe ou tout autre moyen pour y accéder, constitue une information confidentielle. Cette information ne pourra être communiquée, de quelque manière que ce soit, à un tiers sans le consentement écrit préalable d'Autodesk. L'utilisation de cette information doit également être strictement conforme aux dispositions des licences d'utilisation des Logiciels couverts par l'Abonnement. Vous comprenez et acceptez par ailleurs que les Logiciels ne constituent qu'une partie de votre environnement logiciel et de votre matériel informatique individuel nécessaire à la réalisation de fonctionnalités spécifiques et que les services d'Assistance ou Autodesk ne sauraient garantir la réalisation de telles fonctionnalités.

2.2.7 Si l'Assistance vous est fournie par un Partenaire Gold Support agréé, vous reconnaissez et acceptez que : (a) l'Assistance achetée auprès d'un Partenaire Gold Support agréé sera fournie par ce partenaire ; (b) vos demandes d'Assistance seront soumises au partenaire et traitées par lui ; (c) Autodesk n'est aucunement tenue de vous fournir l'Assistance et ne saurait être responsable de l'Assistance fournie par un Partenaire Gold Support agréé ; (d) vous autorisez ce partenaire (et tout autre partenaire Gold Support agréé auquel votre demande pourrait être transférée) à afficher, accéder et recevoir des informations sur les demandes d'Assistance soumises par tout Utilisateur, y compris, mais sans limitation, via Internet et toute demande d'Assistance autrement accessible ou disponible via le Centre d'Abonnement d'Autodesk ; (e) vous autorisez Autodesk à fournir au Partenaire Gold Support agréé les informations nécessaires au traitement de votre demande d'Assistance ; et (f) la fourniture d'une Assistance peut être transférée à un autre Partenaire Gold Support agréé si le partenaire qui vous a assisté n'est plus habilité, autorisé ou capable de proposer cette Assistance.

2.3 Services annexes

Autodesk peut vous proposer des Services annexes soumis aux dispositions du présent Contrat ainsi qu'à toutes conditions générales d'utilisation supplémentaires, applicables à chaque type de Service annexe, ces conditions générales d'utilisation supplémentaires devant être acceptées par vous avant d'accéder à et d'utiliser ces Services annexes. Tant que vous n'avez pas accepté les conditions générales d'utilisation supplémentaires applicables à un Service annexe particulier, vous reconnaissez qu'Autodesk n'a aucune obligation de vous fournir ce Service annexe.

AUTODESK NE SAURAIT EN AUCUN CAS VOUS GARANTIR QUE LES PRODUITS ET SERVICES SUIVANTS SERONT DISPONIBLES PENDANT LA DURÉE DE VOTRE ABONNEMENT : UNE EXTENSION, UNE VERSION, UNE VERSION PRÉCÉDENTE, UN PRODUIT OU UN SERVICE ANNEXE, UNE ASSISTANCE; VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS NE POURREZ PEUT-ÊTRE PAS BÉNÉFICIER OU RECEVOIR TELS PRODUITS ET SERVICES.

2.4 Utilisation des Versions Précédentes

2.4.1 Nonobstant toute disposition contenue dans la Licence de logiciel Autodesk accompagnant vos logiciels dans le cadre de l'Abonnement ou accompagnant toute Version ou Extension vous ayant été fournie, pendant la Durée de l'Abonnement, vous êtes autorisé à installer et à continuer d'utiliser la ou les Versions Précédentes d'une Version antérieure à la Version la plus récente des Logiciels dont vous avez acheté la licence concernée par l'Abonnement, tel qu'il est précisé par écrit par Autodesk dans le Centre d'Abonnement d'Autodesk pour l'utilisation de la Version Précédente, le cas échéant, (« Version(s) Précédente(s) »), et, à condition, que les conditions suivantes soient remplies : (i) l'utilisation de la ou des Versions Précédentes est soumise aux dispositions de la Licence de logiciel Autodesk applicable, telles que modifiées par le présent Article 2.4 ; (ii) le nombre de licences de Versions Précédentes que vous utilisez et installez ne dépasse pas le nombre total de licences du Logiciel pour lequel vous disposez d'un Abonnement ; (iii) si vous disposez d'une version autonome, ou d'une utilisation sur un seul poste d'une version autonome multi-postes, le Logiciel et toutes ses Versions Précédentes sont installés sur le même ordinateur ; (iv) si vous disposez d'une version autonome ou d'une utilisation sur un seul poste d'une version autonome multi-postes, ni le Logiciel, ni aucune de ses Versions Précédentes ne pourront être utilisés simultanément ; (v) si vous disposez d'une version autonome ou d'une utilisation sur un seul poste d'une version autonome multi-postes, la ou les Versions Précédentes ou toute copie autorisée des Versions Précédentes ne sont pas transférées sur un autre ordinateur à moins que toutes les copies autorisées du Logiciel soient également transférées sur le même ordinateur ; et (vi) au besoin, vous avez acheté légalement la licence de la ou des Versions Précédentes et votre utilisation desdites Versions Précédentes ne dépasse pas le nombre total de licences des Versions Précédentes dont vous avez initialement acheté les licences ; et (vii) vous reconnaissez et acceptez par le présent document qu'Autodesk n'a aucune obligation de fournir une assistance pour la ou les Versions Précédentes autres que celles citées dans le présent document et que la fourniture d'une assistance pour ces produits pourra cesser à tout moment. Nonobstant toute stipulation contraire du présent Article 2.4.1 et même en cas de codes d'autorisation par Autodesk, votre utilisation du Logiciel et de la ou des Versions Précédentes, ne pourra en aucun cas dépasser le nombre maximal de licences autorisées dans le cadre de votre Abonnement, sauf en cas d'autorisation écrite d'Autodesk. Veuillez noter que les Versions Précédentes et les avantages du présent article 2.4 peuvent ne pas être disponibles pour tous les Logiciels et/ou ne pas être disponibles pour certaines Versions Précédentes de Logiciels.

2.4.2 Autodesk se réserve le droit de mener un audit dans vos locaux ou par des moyens électroniques (suite à un préavis raisonnable) pour s'assurer que votre utilisation de toute version du Logiciel est conforme aux dispositions du présent Contrat. Dans l'éventualité où l'audit révélerait un manquement au présent Contrat, Autodesk se réserve le droit de mettre un terme à ce Contrat et/ou de réclamer des dommages et intérêts ainsi que le remboursement des honoraires d'avocats et autres frais afférents, notamment celui de l'audit.

2.4.3 Si le Logiciel est considéré ou désigné comme une « Mise à jour croisée », les articles des deux paragraphes précédents (2.4.1 et 2.4.2) ne s'appliquent pas au Logiciel dont vous avez fait la Mise à jour croisée, et vous devez désinstaller toutes les copies des Versions

Précédentes, notamment toute copie qui réside sur votre lecteur de disque dur, et, à la demande d'Autodesk, retourner toute documentation à Autodesk ou à votre revendeur dans les soixante (60) jours qui suivent l'installation du Logiciel. Autodesk se réserve le droit d'exiger la preuve que la Version Précédente a été détruite et/ou de procéder à un audit dans les conditions visées à l'article 2.4.2 ci-dessus.

2.4.4 Si, avec le Logiciel pour lequel une licence vous est accordée par le présent Contrat, Autodesk vous fournit un logiciel supplémentaire, qui complète ou étend le Logiciel, ce logiciel supplémentaire sera soumis aux dispositions du présent Contrat, sauf indication contraire au moment de la livraison.

2.4.5 Il est expressément précisé qu'Autodesk ne saurait être obligée de vous fournir du matériel contenant les Versions Précédentes du Logiciel ou de la documentation sur le sujet ou de vous fournir des codes d'autorisation supplémentaires ou des verrouillages de logiciels ou de matériel. De plus, Autodesk se réserve le droit d'exiger des frais de traitement pour la livraison initiale ou répétée de codes d'autorisation, de clés de sécurisation de logiciels ou de matériel, si Autodesk accepte de vous les livrer. En outre, si la Version Précédente du Logiciel a été retirée de la vente ou est interrompue par Autodesk, vous acceptez et reconnaissez que a) en aucun cas Autodesk ne sera obligée de vous délivrer des codes d'autorisation ou de déverrouillage de logiciels, du matériel, de la documentation ou de tout autre produit nécessaire à l'utilisation ou l'installation de ces Versions Précédentes retirées ou interrompues et b) les droits d'utilisation de ces Versions Précédentes ne sauraient vous donner le droit d'utiliser ou d'installer des licences supplémentaires (en plus de celles concernées par l'Abonnement) de toute Version Précédente du Logiciel ayant été retirée de la vente ou autrement par Autodesk.

2.4.6 Des Versions Précédentes peuvent ne pas être disponibles ou ne pas être rendues disponibles pour tous les Logiciels, dans toutes les langues ou tous les emplacements. Autodesk se réserve le droit de modifier ou de mettre un terme aux droits d'utilisation des Versions Précédentes à tout moment et sans préavis. Si votre Abonnement vient à expirer ou est autrement terminé, vos droits d'utilisation de la ou des Versions Précédentes, le cas échéant, seront déterminés selon les termes de la Licence de logiciel Autodesk, notamment et sans s'y limiter, les obligations de désinstaller ladite ou lesdites Versions Précédentes si vous n'êtes pas en droit d'utiliser une Version Précédente.

3. ACHATS ; RENOUVELLEMENTS

3.1 Achats. Autodesk s'engage à vous fournir, au moment de la souscription d'un Abonnement, les instructions vous permettant d'accéder aux informations publiées sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk concernant le programme Abonnement Autodesk et l'Assistance. Vous pourrez confirmer les Logiciels couverts par votre Abonnement en consultant un relevé d'Abonnement sur ce site.

3.2 Renouvellements. Le renouvellement de votre Abonnement pour une période supplémentaire (« Durée de renouvellement ») sera disponible uniquement avant la date d'expiration de votre Abonnement auprès d'un Revendeur ou directement auprès d'Autodesk. Sauf en cas d'autorisation écrite d'Autodesk, votre Abonnement expirera automatiquement si vous n'avez pas souscrit un renouvellement de votre Abonnement avant sa date d'expiration. Dans ce cas, le présent Contrat ne s'appliquera plus et, si vous souhaitez rétablir l'Abonnement expiré, vous devrez accepter les nouvelles conditions générales d'utilisation d'Abonnement Autodesk et serez dans l'obligation d'acheter au moins la nouvelle Version et l'Abonnement associé à celle-ci et/ou devrez payer des frais et des dépenses autres ou supplémentaires. Vous pouvez confirmer les Logiciels pour lesquels l'Abonnement a été renouvelé en consultant un relevé d'abonnement sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk.

4. AJOUTS À AUTODESK SUBSCRIPTION

L'Abonnement acheté pour des Logiciels supplémentaires viendra s'ajouter à votre compte Abonnement Autodesk sur une base annuelle calculée au prorata temporis, et arrondie à la hausse ou à la baisse, le cas échéant. Elle sera synchronisée avec la Date d'effet (voir définition ci-dessous) de votre Abonnement ou du renouvellement de votre Abonnement.

5. LIVRAISON

Les Extensions, Versions ou Produits annexes, seront au choix d'Autodesk, (a) disponibles en téléchargement sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk ou de tout successeur ou

autre site Web ou emplacement désigné par Autodesk, (b) livrés depuis le centre logistique d'Autodesk, en port payé (POP) à l'adresse indiquée sur votre Formulaire d'informations client ou, si aucun Formulaire d'informations client ni adresse n'ont été fournis, à toute adresse connue ou signalée à Autodesk, ou (c) livrés par l'intermédiaire d'un tiers agréé par Autodesk. Autodesk vous informera de la disponibilité d'une Extension, d'une Version ou d'un Produit annexe, ainsi que du mode de livraison. Si Autodesk doit vous livrer le produit, elle fera son possible pour le livrer sous un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification ou, selon le cas, votre demande de livraison physique, mais ne saurait être responsable des pertes ou des dépenses que vous aurez pu subir ou engager en cas de retard de livraison ou en cas de livraison à une mauvaise adresse.

6. DURÉE DE L' ABONNEMENT ET RÉSILIATION

6.1 Date d'effet ; Durée de l' Abonnement. La date d'effet (« Date d'effet ») de la durée initiale (« Durée initiale ») de votre Abonnement sera la date définie par Autodesk, d'après la politique d'Abonnement Autodesk. La Durée de renouvellement de votre Abonnement commencera à la date anniversaire de la Date d'effet. La Durée initiale de votre Abonnement sera de un (1), deux (2) ou trois (3) ans à compter de la Date d'effet, selon celle que vous aurez choisie lors de l'achat. Selon la Durée de renouvellement que vous aurez sélectionnée lors de l'achat, celle-ci prolongera votre Abonnement pendant une période supplémentaire de un (1), deux (2) ou trois (3) ans à compter de la date anniversaire de la Date d'effet consécutive à l'échéance de la Durée initiale ou, le cas échéant, consécutive à la Durée de renouvellement précédente. Autodesk s'efforcera de confirmer votre achat dans les 48 heures suivant la Date d'effet ou la date anniversaire de la Date d'effet (selon le cas).

6.2 Votre Abonnement pourra être résilié immédiatement par chacune des parties en cas de manquement à l'une des obligations du présent Contrat auquel il n'aurait pas été remédié plus de trente (30) jours après la date d'envoi d'une mise en demeure adressée par écrit par la partie non défaillante.

6.3 Autodesk se réserve le droit de suspendre ou de résilier votre Abonnement en cas de non paiement de l' Abonnement ou du Renouvellement d' Abonnement à Autodesk ou à votre Revendeur (selon le cas), conformément aux conditions de paiement applicables. Autodesk se réserve le droit de résilier unilatéralement votre Abonnement à tout moment. Autodesk s'engage dans ce cas à vous rembourser la part des Frais d' abonnement déjà réglés, correspondant à la Durée de l' Abonnement restant à couvrir.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ; ABSENCE DE GARANTIE

LA RESPONSABILITÉ D'AUTODESK NE SAURAIT ÊTRE ENGAGÉE EN CAS DE DOMMAGES DUS A LA NON-DISPONIBILITÉ OU LA NON-COMMERCIALISATION D'EXTENSIONS, DE VERSIONS, DE PRODUITS ANNEXES, DE SERVICES ANNEXES OU D'ASSISTANCE PENDANT LA DURÉE DE VOTRE ABONNEMENT. AUTODESK NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES COÛTS ENGENDRÉS PAR L'ACHAT DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION. AUTODESK NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU INCIDENTS, OU DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU PERTE DE DONNÉES, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE. LA RESPONSABILITÉ CUMULÉE ET COLLECTIVE TOTALE D'AUTODESK AU TITRE DES COÛTS, PERTES OU DOMMAGES FAISANT SUITE À DES RÉCLAMATIONS, ACTIONS OU POURSUITES RÉSULTANT DE, OU LIÉES À VOTRE ABONNEMENT, SERA LIMITÉE À VOS DOMMAGES DIRECTS ET NE POURRA EXCÉDER LE PRIX QUE VOUS AUREZ EFFECTIVEMENT PAYÉ POUR L' ABONNEMENT À L'ORIGINE DE VOTRE RÉCLAMATION. CES LIMITATIONS S'APPLIQUERONT MÊME SI AUTODESK A ÉTÉ INFORMÉE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. VOUS RECONNAISSEZ PAR LA PRÉSENTE QUE LES FRAIS D' ABONNEMENT TIENNENT COMPTE DE CETTE ATTRIBUTION DE RISQUE ET QUE LA LIMITATION DÉFINIE DANS LE PRÉSENT ARTICLE CONSTITUE UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LES DEUX PARTIES.

AUTODESK DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, QUELLE QU'EN SOIT LA NATURE, EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'UNE EXTENSION, D'UNE VERSION OU D'UN PRODUIT ANNEXE. LA PROTECTION DES EXTENSIONS, VERSIONS ET PRODUITS ANNEXES CONTRE LA PERTE OU LE VOL, RELÈVE DE VOTRE SEULE ET ENTIÈRE RESPONSABILITÉ ET VOUS DEMEUREZ SEUL RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE VOTRE BIEN EN SOUSCRIVANT A UNE POLICE D'ASSURANCE OU PAR TOUT AUTRE MOYEN APPROPRIÉ.

Aucune disposition des présents termes et conditions ne saurait limiter la responsabilité

d'Autodesk à votre égard en cas de décès ou de dommage corporel résultant de la négligence d'Autodesk. Ces limites viendront s'ajouter, et non pas se substituer, aux limitations de responsabilité établies dans tout Contrat de Licence Autodesk.

SAUF EN CAS DE STIPULATION CONTRAIRE D'UNE LICENCE DE LOGICIEL AUTODESK APPLICABLE, ET DANS LA MESURE OU LA LOI L'AUTORISE, AUTODESK DÉCLINE TOUTE GARANTIE, DÉCLARATION ET CONDITION CONCERNANT TOUTE EXTENSION, VERSION, PRODUIT ANNEXE, SERVICE ANNEXE OU ASSISTANCE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, FUT-ELLE EXPRESSE OU ISSUE D'UNE LOI, D'UN RÈGLEMENT, DE LA JURISPRUDENCE, D'UN USAGE COMMERCIAL PARTICULIER OU GÉNÉRAL, Y COMPRIS ET DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT ET L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. AUTODESK NE GARANTIT PAS, EN PARTICULIER : (A) QUE L'ASSISTANCE FOURNIE PAR AUTODESK OU PAR UN PARTENAIRE GOLD SUPPORT AGRÉÉ ASSURERA LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SANS AUCUNE ERREUR NI INTERRUPTION ; (B) QUE LES ERREURS SERONT CORRIGÉES PAR AUTODESK OU UN PARTENAIRE GOLD SUPPORT AGRÉÉ ; (C) QUE LA SOLUTION PROPOSÉE PAR AUTODESK OU UN PARTENAIRE GOLD SUPPORT AGRÉÉ EN RÉPONSE À UNE DEMANDE D'ASSISTANCE SERA CONFORME À VOS ATTENTES OU À VOS BESOINS. AUCUNE STIPULATION DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT LIMITER L'EFFET DES GARANTIES OU DISPOSITIONS LÉGALES AUXQUELLES IL NE SAURAIT ÊTRE DÉROGÉ OU FAIT EXCEPTION.

8. GÉNÉRAL

8.1 Loi applicable. Les droits et obligations des parties au titre du présent Contrat seront régis et interprétés : (a) si vous achetez votre Abonnement au Canada, au Mexique ou aux États-Unis d'Amérique, par les lois de l'État de Californie (États-Unis d'Amérique) (à l'exception des règles de conflit de lois) ainsi que par les lois fédérales des États-Unis d'Amérique, et les parties se soumettant à la juridiction et au forum exclusif du Tribunal de l'État de Californie, siégeant dans le Comté de Marin (Californie) ou du tribunal fédéral pour le District nord de l'État de Californie siégeant à San Francisco ; ou (b) si vous souscrivez votre Abonnement dans un autre pays, par les lois du pays dans lequel Autodesk a établi son siège social. Vous reconnaissez dans ce cas la compétence exclusive des tribunaux de ce pays pour le règlement de tout litige relatif au présent Contrat. Quel que soit l'endroit où vous souscrivez l' Abonnement : (a) vous consentez par les présentes à ce que toute communication vous soit adressée par lettre recommandée à l'adresse indiquée sur votre Formulaire d'informations client (ou, si aucun Formulaire d'informations client ne vous a pas été fourni, à votre dernière adresse connue par Autodesk) si la loi en vigueur le permet ; et (b) nonobstant ce qui précède, vous vous engagez à vous efforcer de régler à l'amiable avec Autodesk tout litige issu de votre Abonnement ou du présent Contrat, avant de le porter devant les tribunaux.

8.2 Force Majeure. La responsabilité d'Autodesk ne saurait être engagée pour toute perte, dommage ou pénalité occasionné par tout retard ou toute inexécution de l'une quelconque de ses obligations du fait d'un événement de force majeure, du retard d'un fournisseur ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable d'Autodesk.

8.3 Cession ; Modification ; Renonciation. Vous vous engagez à ne céder aucun droit ou licence, et à ne déléguer aucune des obligations du présent Contrat, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Autodesk. Autodesk se réserve le droit de céder ses droits ou de déléguer ses obligations stipulées dans le présent Contrat. Toute modification du présent Contrat ou renonciation à un droit n'aura d'effet que si elle a été approuvée par écrit par les parties ou la partie débitrice de l'obligation. Une renonciation à poursuivre une violation ou un manquement ne sera pas considérée comme une renonciation aux autres droits conférés par le présent Contrat, ou à poursuivre toute violation ou tout manquement ultérieur.

8.4 Contrôle des exportations par les États-Unis. La législation américaine interdit ou impose des restrictions à toute distribution, exportation ou réexportation de produits et services suivants : Extensions, Versions, Produits annexes, Services annexes, données techniques ou Assistance (a) vers Cuba, l'Iran, l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan, la Syrie ou tout autre pays faisant l'objet d'un embargo ou d'une restriction ; (b) toute destination requérant une licence du gouvernement des États-Unis, à moins qu'une telle licence ait été obtenue ; ou (c) au bénéfice de toute personne ou organisation figurant sur les listes de proscription suivantes : « U.S. Table of Denial Orders » « Entity List » ou « List of Specially Designated Nationals and Blocked Persons ». Lorsque vous souscrivez un Abonnement, vous certifiez que vous n'êtes ni citoyen de Cuba, ni résident d'un pays sous embargo, ni une personne figurant sur les listes de proscription « Table of Denial Orders »,

« Entity List » et « List of Specially Designated Nationals and Blocked Persons », ni le représentant ou l'employé d'une organisation figurant sur l'une de ces listes.

8.5 Intégralité ; Divisibilité. Sauf en cas de disposition contraire du présent Contrat, le présent Contrat ainsi que tous les documents auxquels il se réfère constituent l'intégralité de l'accord des parties concernant votre Abonnement et annulent et remplacent tout contrat, accord ou convention antérieurs ou concomitants entre les parties. En cas de conflit entre les dispositions du présent Contrat et celles d'une Licence de logiciel Autodesk, les termes du présent Contrat prévaudront. En cas de conflit entre les conditions supplémentaires d'Autodesk et le présent Contrat, les conditions supplémentaires prévaudront. Les conditions énoncées par vous lors de la souscription de l' Abonnement ou figurant dans toute communication émise par vous concernant votre Abonnement et qui viendraient modifier le présent Contrat seront nulles et sans effet si elles n'ont pas été approuvées par écrit par un représentant dûment autorisé d'Autodesk ou si vous n'avez pas reçu de notification d'Autodesk, conformément aux présentes. Si une juridiction compétente devait statuer, aux termes d'une décision définitive et sans appel, qu'une disposition du présent Contrat n'est pas valable, la dispositions en question serait interprétée dans la mesure du possible de façon à respecter l'intention des parties, tandis que les dispositions restantes du présent Contrat continueraient à produire leur plein et entier effet.

8.6 Notifications. Les notifications d'Autodesk seront émises par écrit et pourront être envoyées par courrier ordinaire ou électronique ou encore publiées sur le site du Centre de Abonnement d'Autodesk ou par toute autre méthode qu'Autodesk considère raisonnablement apte à constituer une notification appropriée. Vous ne pouvez pas vous soustraire à la réception desdites notifications. Vos notifications devront être émises par écrit et pourront être envoyées par courrier ordinaire ou par courrier électronique. Les notifications qui vous seront faites par Autodesk prendront effet 1) dans le cas de notifications par courrier électronique, une fois envoyées à l'adresse électronique indiquée dans le Formulaire d'informations client ou tout autre document officiel fourni par vous à Autodesk ou 2) dans le cas de notifications envoyées par courrier ordinaire, cinq (5) jours après qu'elle aura été postée en courrier ordinaire à l'adresse indiquée dans le Formulaire d'informations client ou dans tout autre document officiel fourni par vous à Autodesk ou 3) dans le cas de publication sur le site du Centre d' Abonnement d'Autodesk ou de toute autre méthode jugée appropriée par Autodesk, dix (10) Jours ouvrables après que ces notifications auront été publiées sur le site du Centre d' Abonnement d'Autodesk ou livrées selon une méthode jugée appropriée par Autodesk. Les notifications que vous adresserez à Autodesk seront effectives dès leur envoi par courrier électronique (et réception par Autodesk) à l'adresse suivante : subscriptionteam@autodesk.com, si vous avez souscrit votre Abonnement en Amérique du Nord ; la.abc@autodesk.com, si vous avez souscrit votre Abonnement en Amérique Latine ; EMEAsubscriptions@autodesk.com, si vous avez souscrit votre Abonnement en Europe, en Afrique ou au Moyen-Orient ; ou ap.subscriptions@autodesk.com, si vous avez souscrit votre Abonnement dans la zone Asie-Pacifique et jp.subscriptions@autodesk.com si vous avez souscrit votre Abonnement au Japon. Les notifications que vous enverrez à Autodesk par courrier ne prendront effet qu'une fois reçues par Autodesk.

8.7 Confidentialité des données. Vous autorisez Autodesk par les présentes à conserver et à utiliser les informations que vous aurez fournies dans le Formulaire d'informations client (et/ou toute autre information que vous auriez fournie au titre des présentes) conformément à la Politique de confidentialité d'Autodesk en vigueur (et notamment au transfert de ces informations aux sous-traitants d'Autodesk situés en dehors de l'Union Européenne uniquement aux fins de traitement par Autodesk) afin de permettre à Autodesk de respecter ses engagements à votre égard au titre du présent Contrat. La Politique de confidentialité d'Autodesk en vigueur peut être consultée à l'adresse www.autodesk.fr et/ou est disponible auprès de votre bureau Autodesk local. Vous acceptez également expressément qu'Autodesk communique les informations sur vos demandes d'Assistance et sur votre utilisation du Centre d' Abonnement d'Autodesk au Revendeur qui fournit l'assistance, qui est répertorié ou que vous désignez comme votre Revendeur dans le seul but d'aider à la fourniture, la maintenance, l'administration ou l'utilisation de l'Assistance par vous ou par vos Utilisateurs.

8.8 Exception. Les articles 7 et 8 du présent Contrat continueront à s'appliquer après la résiliation du présent Contrat et après l'expiration d'une ou de tous vos Abonnements.

8.9 Modification des conditions générales d'utilisation. Autodesk se réserve le droit de modifier les conditions générales d'utilisation d'Abonnement Autodesk, les conditions d'utilisation supplémentaires et les Services annexes à tout moment et s'engage à vous faire part de ces modifications. Les Notifications peuvent être envoyées par courrier électronique, être affichées sur le site du Centre d' Abonnement d'Autodesk ou être effectuées d'une manière jugée commercialement raisonnable par Autodesk. En cas de refus de ces modifications, vous vous engagez à en informer Autodesk par écrit dans les trente (30) jours suivant la date de notification d'Autodesk. En cas de refus dûment notifié, votre Abonnement existant demeurera soumis aux derniers conditions d'utilisation que vous avez acceptées (y compris les accords tacites) jusqu'à la fin de la Durée de votre Abonnement en cours (si vous avez payé tous les frais applicables pour toute la Durée, si vous n'avez pas payé tous les frais applicables pour toute la Durée, votre Abonnement s'achèvera à la fin de l'année ou de la période payée) et, à la fin de cette Durée, votre Abonnement parviendra à expiration. Dans le cas contraire, si vous passez de nouvelles commandes ou renouvelez votre Abonnement ou continuez à payer vos frais annuels ou frais de Abonnement (le cas échéant), vous serez considéré comme ayant accepté les conditions d'utilisation modifiées pour toutes vos Abonnements. Nonobstant ce qui précède, si Autodesk venait à modifier les dispositions du présent Contrat, les conditions d'utilisation supplémentaires ou les Services annexes, vous ne serez autorisé à bénéficier d'avantages ou de services supplémentaires qu'après règlement auprès d'Autodesk ou des Revendeurs des éventuels frais relatifs à ces modifications.

ANNEXE A – SERVICES D'ASSISTANCE

Logiciels pris en charge :

Sauf en cas d'accord contraire conclu avec Autodesk par écrit, l'Assistance sera disponible uniquement pour les Logiciels pris en charge et répertoriés sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk ou désignés par Autodesk et, sauf en cas de désignation contraire par Autodesk ou désignés sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk, elle ne s'applique pas aux autres programmes logiciels, démonstration, aux versions interdites à la vente, aux versions interdites à la revente, aux versions d'essai ni aux versions d'évaluation. Les niveaux de l'Assistance ci-dessous peuvent ne pas être disponibles dans votre zone géographique.

En fonction du niveau de l'Assistance sélectionné et figurant sur la facture d'Autodesk, qui vous est directement adressée ou envoyée au Revendeur, l'Assistance suivante vous sera proposée si cette Assistance vous est fournie par Autodesk :

CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES NIVEAUX DE L'ASSISTANCE

Pour tous les niveaux d'Assistance fournie par Autodesk, Autodesk :

(a) accepte et répond aux demandes d'un Utilisateur concernant : (i) l'installation, notamment l'installation d'outils d'administration de licences, la configuration et le dépannage du Logiciel ; et (ii) la personnalisation du Programme logiciel à l'aide de langages de macro non compilés, tels que LISP et VBA, dans la mesure où les commandes et les fonctions des langages de macro ne fonctionnent pas conformément à la documentation. Pour une assistance aux Programmes logiciels couverts par l'Abonnement, Autodesk n'acceptera pas de répondre aux demandes d'un Utilisateur portant sur des problèmes de script ou de programmation ou des problèmes liés à des applications, des périphériques, des réseaux ou des systèmes d'exploitation tiers.

(b) s'efforce, dans la mesure du possible, de trouver une solution à toutes les demandes soumises par les Utilisateurs, de manière professionnelle. Toutefois, **DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, AUTODESK NE GARANTIT PAS QU'ELLE RÉSOUDRA TOUTE DEMANDE FORMULÉE. TOUTE ASSISTANCE FOURNIE PAR AUTODESK DANS LE CADRE DE L'ABONNEMENT SERA SOUMISE AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DU PRÉSENT CONTRAT.**

La demande d'Assistance soumise doit uniquement porter sur votre utilisation et celle de vos Utilisateurs du Logiciel couvert par l'Assistance. Elle peut être envoyée en anglais ou dans d'autres langues si Autodesk les prend en charge dans votre zone géographique. Vous trouverez des informations sur la prise en charge des langues locales sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk.

DÉFINITION DE L'ASSISTANCE SUR LE WEB :

(1) la fourniture d'une Assistance sur le Web, via les Utilisateurs, pendant les Jours ouvrables et les heures de travail locales d'Autodesk. Les heures de travail locales s'entendent généralement de 9h à 17h (heure locale), toutefois, elles peuvent être différentes dans votre zone géographique. Les heures de travail locales peuvent être mentionnées sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk.

(2) la mise en œuvre de tous les moyens raisonnablement disponibles pour apporter une réponse à toute demande correctement soumise par un Utilisateur dans un délai de quatre (4) heures, pendant les heures d'ouverture d'un Jour ouvrable, à compter de la date et de l'heure de soumission de la demande en publiant les réponses sur le site du Centre d'Abonnement d'Autodesk et en informant l'Utilisateur par courrier électronique lorsqu'une réponse à sa demande aura été publiée. Les Utilisateurs peuvent également être contactés par courrier électronique ou par téléphone pour accélérer la résolution de certains problèmes. Cette réponse consistera, soit : (a) en une suggestion de solution à son problème ; (b) une demande d'informations plus complètes ou d'éclaircissements afin de permettre à Autodesk de déterminer l'action adéquate à entreprendre ; ou (c) en cas d'une demande exigeant, selon l'appréciation d'Autodesk, de plus amples recherches ou une signalisation progressive, une estimation du temps nécessaire pour fournir à l'Utilisateur des informations supplémentaires, la solution demandée ou une solution de contournement, selon ses besoins.

(3) la soumission de demandes d'Assistance sur le Web via le site du Centre d' Abonnement d'Autodesk uniquement, en suivant les instructions et les procédures indiquées ci-après.

LE PROGRAMME GOLD SUPPORT INCLUT L'ASSISTANCE SUR LE WEB DÉCRITE CI-DESSUS, PLUS CE QUI SUIT :

(1) la fourniture d'une Assistance par téléphone aux Utilisateurs désignés pendant les Jours ouvrables et les heures de travail locales d'Autodesk. Les heures de travail locales s'entendent généralement de 9h à 17h (heure locale), toutefois, elles peuvent être différentes dans votre zone géographique. Les heures de travail locales peuvent être mentionnées sur le site du Centre d' Abonnement d'Autodesk.

(2) une réponse commercialement raisonnable, en conformité avec la description mentionnée dans la section Assistance sur le Web ci-dessus, à la demande d'Assistance par téléphone de l'Utilisateur désigné dans un délai de deux (2) heures à compter de l'appel initial de l'Utilisateur désigné.

LE PROGRAMME PLATINUM SUPPORT INCLUT LES SERVICES SUIVANTS, EN SUPPLÉMENT DE CEUX FOURNIS PAR LE PROGRAMME D'ASSISTANCE SUR LE WEB

(1) La faculté pour les Utilisateurs de soumettre des demandes d'Assistance par téléphone vingt quatre heures sur vingt quatre, cinq (5) jours par semaine. L'Assistance par téléphone pourra être disponible vingt quatre heures sur vingt quatre, sept (7) jours sur sept, à l'exception des jours fériés pour Autodesk ainsi que des périodes de maintenance ou d'indisponibilité programmées ou d'urgence, moyennant des frais supplémentaires.

(2) Les meilleurs efforts d'Autodesk pour répondre à toute demande d'Assistance d'un Utilisateur reçue pendant les heures d'ouverture du centre d'assistance Autodesk, au plus tard une (1) heure après cette réception, selon les termes de l'Assistance sur le Web ci-dessus. Les centres d'assistance Autodesk sont actuellement ouverts du dimanche à 21:00 GMT au vendredi à 00:00 GMT, à l'exception des jours fériés pour Autodesk ainsi que des périodes de maintenance ou d'indisponibilité programmées ou d'urgence. Les heures de disponibilité de votre Service d'Assistance seront indiquées en fonction des heures d'ouverture du centre d'Assistance Autodesk de votre zone géographique.

(3) La désignation d'au moins un responsable technique d'Autodesk dédié à votre compte, responsable de toute réclamation entre vous et Autodesk.

(4) La livraison de rapports d'activité trimestriels par votre responsable technique.

ANNEXE B – SERVICES ANNEXES

1. **E-Learning** : Autodesk pourra offrir des modules d'apprentissage individualisés e-Learning, auxquels vous pouvez accéder à partir du site du Centre d' Abonnement d'Autodesk. La description des Services annexes régulièrement offerts par Autodesk dans le cadre de l'Abonnement Autodesk est publiée sur le site du Centre d' Abonnement d'Autodesk.

Description des Services annexes pour e-Learning

Autodesk® e-Learning propose des leçons concises et progressives pour certains produits Autodesk dans le cadre de l'Abonnement Autodesk. Toutes les leçons ont été sélectionnées par des experts, chacun dans leur domaine d'activité, dans le but de répondre aux besoins de formation en matière de pratiques professionnelles et de fonctions d'application essentielles.

Vous pouvez accéder aux leçons e-Learning à tout moment par Internet (à l'exclusion de périodes d'indisponibilité ou de maintenances programmées ou d'urgence) via le Centre d'Abonnement d'Autodesk. Ces leçons constituent un moyen pratique pour les utilisateurs de développer leurs compétences et d'améliorer leur productivité. Autodesk e-Learning a été spécialement conçu pour tester et améliorer de manière interactive les connaissances de l'utilisateur.

Plusieurs de ces leçons permettent également à l'utilisateur d'évaluer ses connaissances aussi bien avant qu'après une leçon. Selon les résultats de l'évaluation, l'utilisateur peut choisir les leçons qui l'aideront à combler les lacunes dans ses connaissances ou compétences, en concentrant son apprentissage sur certains points et en gagnant du temps.

Les utilisateurs accèdent à e-Learning via le Centre d'Abonnement d'Autodesk. (Les Utilisateurs sont les mêmes personnes que celles que vous avez désignées pour l'Assistance.) En fonction des produits Autodesk que vous avez achetés, les Utilisateurs peuvent avoir accès à un ou plusieurs des catalogues disponibles sur les leçons e-Learning. Les catalogues sont une collection d'une ou plusieurs leçons e-Learning fondées sur un logiciel d'Autodesk et ses Versions. Les catalogues les plus récents relatifs à vos Abonnements peuvent être consultés sur le Centre d'Abonnement d'Autodesk. Toutes les leçons sont en anglais, sauf indication contraire dans les catalogues. Si les leçons sont disponibles dans d'autres langues, leur contenu pourra éventuellement varier. Autodesk pourra ajouter de nouvelles leçons aux catalogues existants ou proposer des catalogues pour de nouvelles Versions. Les Utilisateurs peuvent ainsi améliorer leurs compétences en continu.

L'accès à et l'utilisation de certaines leçons e-Learning pourront faire appel à l'utilisation d'un logiciel supplémentaire mis à votre disposition par Autodesk par téléchargement depuis un site Web, et soumis aux conditions d'utilisation de la licence applicable.

La copie ou la mise à disposition des leçons e-Learning à des tiers est interdite. Les leçons e-Learning sont destinées à un usage strictement personnel. Le titre et le contenu des leçons e-Learning demeurent la propriété exclusive d'Autodesk. Tous droits réservés.